

**ASSOCIATION MAURITANIENNE POUR LA SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT
(AMSME)**

Section défense des enfants internationale DEI

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre de chaque année et les 16 jours d'activisme 2020

DECLARATION

A cette occasion internationale où les femmes se mobilisent dans le monde entier pour dire **Non aux violences dirigées contre les filles et les femmes**, et eu égard à leur accès aux droits fondamentaux selon le principe de l'égalité par lequel la femme espère couronner ses combats intenses pour la liberté et la dignité conformément aux conventions Internationales ratifiées par les pays, l'AMSME/DEI rejoint cette mobilisation mondiale contre les violences et les discriminations sous toutes leurs formes dirigées contre les filles et les femmes.

Nous constatons malheureusement que malgré les grands efforts fournis par les mouvements des femmes Mauritaniennes, malgré leurs cris, les violences sous toutes leurs formes conjugales, viol et harcèlement sexuels, mariage des enfants et autres pratiques comme les mutilations génitales féminines persistent dans notre pays caractérisé par une injustice et une impunité des auteurs et parfois une complicité sur tous les fronts

Il y'a eu de graves violations des droits des filles et des femmes dans cette période de la pandémie du COVID 19 ?

Une forte recrudescence des violences sexuelles faites aux filles et aux femmes qui s'est accompagnée d'un manque de stratégies claires pour protéger les filles et les femmes contre ces violations graves

IL est à noter que les victimes de violences sexuelles ont été confrontés au fait qu'aucune poursuite judiciaire n'a été envisagée dans cette période, à cause des procédures qui commencent par la délivrance d'un certificat médical à une victime qui fut bloquée par la non disponibilité des médecins au niveau des hôpitaux et la non prise en charge des coûts des examens pour les victimes indigentes cela à aider à la mise en liberté de la plupart des agresseurs

D'autres mesures plus graves c'est la libération des criminels violeurs par crainte d'une surpopulation carcérale et leur retour en profitant de cette situation pour répéter les mêmes viols dans cette période du COVID 19

Les données dont dispose le centre el Wafa de l'ONG AMSME a enregistré depuis la période COVID 254 cas de viol dont 86 % sont des mineurs

Les violences conjugales se sont multipliées avec une nouvelle dimension de meurtre des épouses par leurs époux

Partant de cette situation, nous exhortons le gouvernement Mauritanien d'agir efficacement en mettant ensemble tous les acteurs politiques, sociaux, juridique, parlementaires et société civile afin de discuter pour mettre en place une politique et une stratégie claire pour mettre fin à ces violences et injustice dirigés contre les filles et les femmes dans notre pays et

d'adopter urgemment des lois qui protègent les filles et les femmes contre ces violences barbares.

Nous demandons aussi à nos médias officiels et privées et tous les citoyens de jouer pleinement leur rôle et d'entreprendre des actions concrètes pour mettre fin aux violences faites aux filles et aux femmes et combattre l'impunité des auteurs de ces actes criminels afin que les filles et femmes Mauritanienne jouissent de leurs droit à vivre dans un monde qui les protège et respecte leur droits et leurs dignité

Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant AMSME

Section défense des enfants internationale DEI

La PRESIDENTE

ZEINEBOU TALEB MOUSSA